

Mairie 32 allée de la Béjadière Le Bourg 63520 Saint-Jean-des-Ollières

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 novembre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 432022	Chez Bouchut / Validation de la maîtrise d'oeuvre	Approuvée à l'unanimité
Délibération 44/2022	Boulangerie / Résiliation location gérance	Approuvée à l'unanimité
Délibération 45/2022	Convention de mise à disposition du local « Chez Bouchut »	Approuvée à l'unanimité

A Saint Jean des Ollières, le 7 novembre 2022.

Karine JONCOUX, Maire

